

Je voudrais souhaiter la bienvenue à l'ensemble des participants à cette 19ième conférence CDAP. J'ai eu l'honneur et le plaisir d'organiser la conférence précédente au nom de la Belgique, et je suis certain que mes collègues de Finlande auront tout fait pour que cette conférence soit également une réussite complète.

Le thème de la conférence 2013 était la gestion de l'exécution des sanctions pénales. Sujet vaste, mais ô combien intéressant et même primordial. J'ai à cette occasion insisté sur une série de points, et je voudrais brièvement revenir sur certains d'entre eux.

Un des enjeux majeurs pour le futur sera la digitalisation de nos prisons. Notre société toute entière est en effet en pleine révolution. Notre monde s'entoure de nouvelles technologies, de nouveaux moyens de communication, de nouvelles formes de communication. Peut-on, dans ce cadre, décemment imaginer que les détenus soient totalement coupés de cette réalité ? Comment peut-on concilier cela avec le principe de normalisation ? Comment imaginer que ces personnes puissent se réinsérer après leur détention si elles ont vécu des années dans un monde sans nouvelles technologies ou moyens de communication ? A mon sens, c'est impossible. Et c'est pourquoi il faut investir dans cette nouvelle réalité. Si nous voulons normaliser la détention, nous devons permettre au détenu de communiquer le plus possible avec l'extérieur. Si nous voulons garantir sa réinsertion future, nous ne pouvons le couper de l'extérieur, et donc des nouvelles technologies.

C'est pour résoudre cette équation que nous avons développé le projet Prison Cloud. Cet outil nous permet de mettre à disposition du détenu un environnement proche de la société réelle, mais suffisamment cadenassé pour garantir la sécurité. Nous permettons au détenu de téléphoner depuis sa cellule, de se former via e-learning, de consulter son dossier judiciaire depuis sa cellule, de consulter son dossier pénitentiaire, son compte, etc. Bref, d'agir comme vous et moi le ferions à la maison.

Ce projet est entretemps devenu une réalité, d'abord dans la nouvelle prison de Beveren, ensuite dans la nouvelle prison de Leuze-en-Hainaut. A Beveren, certains collègues ont d'ailleurs pu utiliser Prison Cloud. Nous avons en effet organisé un week-end de test avec des volontaires qui ont joué le rôle de détenus pendant 3 jours. Cet exercice a rassemblé des membres de l'administration pénitentiaire, des magistrats, des avocats, des journalistes, mais également des délégations de nos collègues européens, dont les retours et remarques ont été extrêmement appréciés. Nous referons d'ailleurs une expérience similaire dans les prochaines semaines à la nouvelle prison de Leuze-en-Hainaut.

Cette approche d'une prison plus digitalisée fait partie d'un plus grand ensemble, axé sur une vision plus moderne de la détention. Comme d'autres pays européens, développer ce type de politique ne peut se faire que lorsque certaines conditions sont remplies. Et une de ces conditions concerne bien évidemment une surpopulation réduite à son maximum, voire inexistante. Comme d'autres pays européens, la Belgique est toujours confrontée à ce phénomène qui, dans les cas les plus extrêmes, met même en danger le respect des droits fondamentaux des détenus. Heureusement, la situation semble se stabiliser en Belgique. Depuis juin 2013, nous assistons en effet à ce qui ressemble à une stabilisation de la population carcérale. Nous constatons en effet certains phénomènes inhabituels. Par exemple, nous avons aujourd'hui moins de détenus que l'année dernière à la même date. Nous avons également connu en juillet et août 2013 des baisses de population de 500 unités, du presque jamais-vu en Belgique. Même maintenant, nous constatons que la population carcérale est en train de diminuer légèrement. Le taux de surpopulation diminue également de manière spectaculaire, passant de 29% il y a un an à environ 15% aujourd'hui, et sans doute 10% d'ici la fin de l'année.

Bref, il se passe clairement quelque chose. Est-ce que nous sommes à l'aube d'une inversion de la tendance ? Allons-nous connaître à notre tour une diminution structurelle de la population pénitentiaire ? Ou est-ce simplement un phénomène temporaire ? Il est évidemment trop tôt pour le dire et il faut rester très prudent, mais le fait que nous posions la question est déjà en soi un signe d'optimisme. Nous avons au cours de la dernière année fourni énormément d'efforts à deux niveaux : construction de nouvelles prisons et extension des alternatives à la détention. Les premiers résultats sont très prometteurs.

Cette nouvelle réalité offre des perspectives très intéressantes pour l'approche du détenu. Nous allons en effet pouvoir développer une approche beaucoup plus différenciée et individualisée. Notre objectif à terme est de transformer une partie de notre parc pénitentiaire afin d'offrir une plus grande variété d'infrastructures : des prisons ouvertes, des prisons medium-security, des prisons high-security et des établissements de très hautes sécurité. Cela permettra de travailler avec le détenu dans un environnement qui lui convient, mais également d'allouer les moyens là où ils sont réellement nécessaires.

Un exemple lié à l'actualité : beaucoup de pays européens, la Belgique en premier, sont confrontés à de nouvelles menaces terroristes. Et beaucoup de ces terroristes finissent par être incarcérés. Il va de soi qu'il faut développer une approche spécifique du phénomène, tant d'un point de vue structurel, que d'un point de vue individuel, et pour cela, il faut disposer de régimes de détention adéquats, d'infrastructures adaptées, d'un encadrement professionnel et bien formé, etc. Parce que l'objectif

est clair : il faut protéger la société, garantir la sécurité interne mais également garantir les droits fondamentaux de ces détenus. Il y a là un équilibre à trouver, et une réflexion approfondie à mener.

Cette réflexion ne peut se limiter au niveau national. Il existe ici à mon sens une dimension européenne qu'il faut pouvoir prendre en considération. Nous sommes ou serons tous confrontés à ce phénomène, et seule une approche intégrée au niveau européen pourra apporter une réponse concrète.

Ceci est d'autant plus vrai que la criminalité bouge de plus en plus. Nous voyons de plus en plus de détenus avec un passé carcéral dans plusieurs pays européens. Il y a là un enjeu de taille : chaque pays connaît évidemment ses propres détenus, mais peu connaissent le passé des détenus qui ont été incarcérés dans un autre pays par le passé. Cela peut amener des problèmes en termes de sécurité mais aussi de suivi. Je plaide dès lors pour la mise en place d'une véritable structure d'échanges d'informations de nos détenus. Au niveau du conseil de l'Europe, il existe une véritable tradition d'échanges de bonnes pratiques, et autres, témoin notamment la conférence qui se tient aujourd'hui et les prochains jours. Mais nous devons oser aller plus loin et continuer d'investir dans l'échange d'informations.

Peut-être que ces quelques réflexions permettront dès à présent d'alimenter les travaux de cette conférence.